



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

BILAN 2019 DES ACTIONS DE L'AVIATION CIVILE

Depuis plus de dix ans, le secteur de l'aviation civile française se donne les moyens de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique par des mesures de marché, le recours aux carburants aéronautiques durables et demain par des innovations technologiques de rupture. La transition écologique et énergétique s'affirme d'année en année comme un axe stratégique incontournable pour l'aviation civile.

En 2019, l'ensemble des acteurs de l'aérien, des régulateurs aux constructeurs, des compagnies aériennes aux aéroports et aux services de navigation aérienne, se sont fortement engagés pour répondre à l'urgence écologique. Des avancées significatives ont été obtenues au niveau international, national et local dans le domaine des nuisances sonores et de la qualité de l'air.

À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Le programme mondial de compensation des émissions de gaz à effet de serre des vols internationaux pour stabiliser les émissions de CO2 du secteur



L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) joue un rôle particulier pour notre secteur et son bilan 2019 en matière de protection de l'environnement doit être salué.

Lors de sa 40e assemblée, les quelque 190 États de l'OACI ont confirmé leur soutien à la mise en œuvre du CORSIA : Carbon offsetting and reduction scheme for international aviation, le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale.

Ce programme mondial de compensation des émissions de gaz à effet de serre des vols internationaux stabilisera les émissions de CO2 du secteur.

Son Comité de protection de l'environnement en aviation (CAEP) a également mis au point une norme relative aux émissions de particules fines, complétant ainsi la réglementation sur les émissions de gaz à effet de serre et de polluants des moteurs.

À L'ÉCHELLE NATIONALE

La Stratégie nationale du transport aérien à l'horizon 2025 pour structurer l'action du secteur



Cette stratégie se décline en quatre axes stratégiques, dont le premier concerne le développement durable. Les mesures mises en avant s'inscrivent en cohérence avec nos engagements internationaux, particulièrement sur la lutte contre le réchauffement climatique, et sont en mesure d'apporter des réponses au niveau local, tant en matière de qualité de l'air que de réduction des nuisances sonores.

Parmi ces nombreuses mesures, deux orientations structurantes peuvent être retenues. D'une part, l'effort de tout un secteur pour que soit créée dans les prochaines années une filière française de carburants aéronautiques durables doit être poursuivi. Ces derniers contribueront à court terme à réduire significativement les émissions de l'aviation. D'autre part, le soutien à l'innovation pour réaliser l'avion du futur est sanctuarisé et amplifié par le plan de soutien à l'aéronautique à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

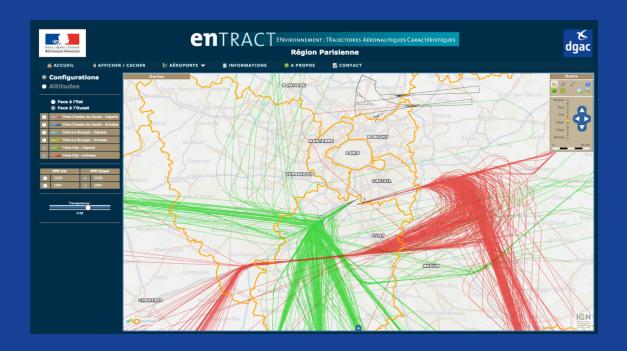
L'AÉRONAUTIQUE NE PEUT SE CONCEVOIR SANS L'INNOVATION



La recherche développe de nouvelles technologies pour concevoir l'avion du futur, un avion plus sûr, plus économe en énergie, moins bruyant, décarboné. Pour parvenir à ces ruptures, la coordination des efforts de recherche de la filière au sein du Conseil pour la recherche aéronautique civile est un atout majeur.

À L'ÉCHELLE LOCALE

Dialogue et concertation



L'action de la DGAC est structurée par le dialogue et la concertation, sur lesquels un effort particulier a été porté en 2019. Cet élan de communication, d'accès à l'information et de transparence vis-à-vis des riverains doit s'inscrire dans la durée, ce qui sera facilité par les nouvelles technologies telles que les outils mis en place par la Direction des services de la navigation aérienne permettant de visualiser les trajectoires aériennes sur les principaux aéroports métropolitains.

Par ailleurs, lors des travaux de reconstruction de la piste n° 3 de l'aéroport de Paris-Orly, des réponses concrètes aux demandes des riverains ont su être apportées par la mise en place d'une batterie de mesures de protection environnementale. Enfin, la qualité du travail de concertation des services de la DGAC effectué au quotidien, notamment au sein des commissions consultatives de l'environnement, doit être soulignée.

Pour aller plus loin:

https://www.ecologie.gouv.fr/rapportenvironnementlaviation-civile

Rapport environnement de l'aviation civile



Le Mardi 8 septembre 2020

Le rapport environnement de la DGAC présente chaque année les actions conduites par la profession et les pouvoirs publics pour réduire l'empreinte environnementale du transport aérien.

En 2019, l'ensemble des acteurs de l'aérien, des régulateurs aux constructeurs, des compagnies aériennes aux aéroports et aux services de navigation aérienne, se sont fortement engagés pour répondre à l'urgence écologique. Des avancées significatives ont été obtenues au niveau international, national et local dans le domaine des nuisances sonores et de la qualité de l'air :

- À l'échelle internationale : Déploiement du programme mondial de compensation des émissions de gaz à effet de serre des vols internationaux pour stabiliser les émissions de CO2 du secteur
- À l'échelle nationale, la Stratégie nationale du transport structure les actions du secteur à horizon 2025
- À l'échelle locale : dialogue, concertation et communication améliorés avec les riverains